



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information

Statistiques de la distribution

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session¹. On y trouve une description des progrès accomplis dans le cadre des préparatifs de révision des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution, notamment un exposé des principales conclusions issues d'une consultation internationale consacrée à un plan annoté des recommandations et un résumé du plan d'action de la Division pour la période 2007-2009. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. I, sect. B.

* E/CN.3/2007/1.



I. Introduction

1. À sa trente-septième session, la Commission de statistique a approuvé dans leurs grandes lignes l'initiative et la stratégie de la Division de statistique tendant à réviser les recommandations internationales existant dans le domaine des statistiques de la distribution. Elle a prié la Division de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux à sa trente-huitième session et un projet de recommandations révisées à sa trente-neuvième session pour approbation.

2. La Commission a recommandé que : a) la révision soit menée en étroite concertation avec les instituts nationaux de statistique afin de tenir compte pleinement de la situation et des besoins propres aux divers groupes de pays en général et des besoins des pays ayant un important secteur informel en particulier; b) le niveau de détail des données communiquées sur le plan international corresponde aux besoins et à la capacité de compilation des pays; c) la Division examine les bases de données internationales existant dans le domaine des statistiques afin de ne pas imposer aux pays une charge supplémentaire en matière de communication de données et d'éviter les chevauchements d'activités entre organisations internationales; d) la Division élabore des directives pratiques pour la compilation des statistiques de la distribution, en établissant notamment une description des pratiques de référence; e) la Division mène à titre prioritaire des activités d'assistance technique dans ce domaine.

3. On trouvera ci-après une description des travaux entrepris par la Division en 2006 afin de donner suite aux décisions de la Commission.

II. Suite donnée aux décisions de la Commission

A. Organisation de consultations à l'échelle mondiale sur la teneur des recommandations internationales révisées concernant les statistiques de la distribution

4. En application de la recommandation de la Commission, la Division de statistique a organisé en 2006 des consultations au niveau mondial sur les modalités et la teneur de la révision des recommandations internationales en matière de statistiques de la distribution. Elle avait au préalable établi un projet de plan annoté concernant les recommandations et l'avait communiqué à des fins d'examen aux membres du Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution et à plusieurs pays ayant une vaste expérience de la compilation de statistiques de la distribution. Elle a ensuite mis le projet modifié à la disposition de tous les pays le 11 octobre 2006 pour qu'ils puissent formuler des observations à son sujet. À la fin du mois de novembre, elle avait reçu des réponses de 40 pays et trois organisations internationales, dont la teneur peut être résumée comme suit. Les pays et organisations :

a) Ont très largement appuyé l'initiative de la Division tendant à réviser les recommandations actuelles, ont accueilli favorablement la façon coordonnée et transparente dont les parties intéressées avaient été conviées à prendre part à la révision, et ont vivement apprécié que toutes les questions touchant cette activité économique cruciale soient réunies dans un seul document;

b) Ont estimé que le plan préliminaire faisait le tour des questions relatives à la structure et au contenu, était bien organisé et couvrait de manière appropriée tous les aspects des statistiques de la distribution, et ont jugé que les recommandations révisées constitueraient un précieux document de référence pour les organismes statistiques et un vaste éventail d'utilisateurs;

c) Ont fermement souligné qu'il fallait veiller à la cohérence et à l'harmonisation des notions et définitions sous-tendant les recommandations avec toutes les normes et tous les manuels statistiques internationaux pertinents établis par des groupes de travail interinstitutions ou par des organisations internationales (par exemple, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, l'Office statistique des communautés européennes, le Bureau international du Travail et le Fonds monétaire international);

d) Ont vigoureusement appuyé le fait que la structure et le contenu des deux documents sur lesquels la Division travaille actuellement (les directives en matière de statistiques de la distribution et les recommandations internationales en matière de statistiques industrielles) concordent étroitement;

e) Ont accueilli favorablement l'ajout dans les recommandations d'une partie distincte consacrée aux lignes directrices à suivre afin de couvrir et mesurer les unités du secteur informel qui participent aux activités commerciales;

f) Ont recommandé l'ajout d'exemples, dans les recommandations elles-mêmes ou dans des manuels techniques, qui aideront à préciser les notions et permettront aux entités chargées de compiler les données de mieux les manipuler;

g) Ont appuyé à l'unanimité la démarche intégrée à appliquer aux statistiques économiques proposée dans un chapitre consacré aux sources de données et aux méthodes de collecte de données et souligné que la révision du cadre théorique et des méthodes de compilation des statistiques de la distribution devrait être considérée comme l'un des éléments d'un programme intégré en matière de statistiques économiques;

h) Ont fait un certain nombre d'autres propositions en vue d'améliorer la formulation des futures recommandations, notamment les questions de délimitation aussi bien à l'intérieur du secteur qu'entre le secteur de la distribution et d'autres activités, le traitement du commerce électronique et de quelques questions propres aux entités associées au commerce de distribution, la couverture, la fréquence et les tableaux chronologiques, et l'élaboration d'une liste d'indicateurs de résultat;

i) Ont souligné à quel point il importait d'être tenu au courant de la façon dont progressait la rédaction des recommandations et des manuels connexes destinés aux entités chargées de la compilation.

5. Les observations des pays peuvent être consultées dans leur version intégrale sur les pages Web de la Division <http://unstats.un.org/unsd/Distributive_trade/distributive_trade_draft_documents.htm>.

B. Établissement des recommandations révisées en vue de leur présentation à la Commission

6. La Division établit actuellement une synthèse des observations reçues des pays afin de les incorporer dans le projet préliminaire de recommandations. Le plan du projet préliminaire est disponible sous forme de document de séance. Les recommandations seront organisées en neuf chapitres et une annexe, comme indiqué ci-après :

- I. Portée du commerce de distribution
- II. Unités statistiques et unités communiquant les données
- III. Éléments de données et définitions
- IV. Indicateurs de résultat
- V. Sources de données et méthodes de compilation
- VI. Ajustements saisonniers
- VII. Indices du commerce de distribution
- VIII. Qualité des données et métadonnées sur les statistiques de la distribution
- IX. Diffusion

Annexe (éléments de données devant être communiqués au niveau international avec une indication de la périodicité recommandée pour la compilation et la communication)

7. La Division rédige les recommandations en coopération étroite avec les membres du Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution, qui apportent des éléments concrets sur différents sujets. Elle a prévu d'achever la rédaction du projet préliminaire d'ici à la fin du mois de mars 2007 et de le communiquer aux pays afin qu'ils l'examinent. Le projet modifié sera examiné à l'occasion de la deuxième réunion du Groupe d'experts, qui devrait se tenir du 16 au 19 juillet 2007. La Division invitera des experts d'une trentaine de pays et d'organisations internationales intéressées afin de garantir une représentation mondiale et un examen approfondi du projet et des questions y afférentes. Les participants à la réunion auront pour principal objectif d'examiner et d'approuver le projet préliminaire de recommandations, qui sera ensuite modifié afin d'y incorporer les conclusions du Groupe d'experts et présenté à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session en mars 2008.

C. Mesures prises par la Division afin de donner suite à d'autres décisions de la Commission

8. Les travaux entrepris par la Division et les activités prévues pour la période 2007-2009 afin de donner suite à d'autres décisions de la Commission sont les suivants :

- a) Publication et promotion des recommandations internationales en matière de statistiques de la distribution, une fois celles-ci adoptées par la Commission (2008);
 - b) Collecte de données en vue de l'établissement et de la publication sur l'Internet d'un guide des pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques de la distribution (2008);
 - c) Établissement d'un manuel et d'un guide des pratiques de référence afin d'aider les entités chargées de la compilation (2009);
 - d) Élaboration de documents de formation à utiliser dans le cadre des activités d'assistance technique engagées pour aider les pays à se doter des capacités voulues pour compiler et diffuser les statistiques de la distribution (premier atelier prévu en 2008);
 - e) Conception et mise au point d'une base de données des Nations Unies sur les statistiques de la distribution afin de faciliter l'accès des utilisateurs à des données comparables au plan international sur le commerce de gros et le commerce de détail dans le monde (version expérimentale prévue en 2009);
 - f) Publication des statistiques de la distribution dans l'Annuaire statistique des Nations Unies (2009).
-